

Le 5 juillet 1967

Au : Directeur du Cabinet
cc. : M. F.C. Menne
M. S.I.P. van Campen —
Du : Secrétaire du Sous-groupe 2 du Groupe spécial
(AG/261)

Objet :- Cinquième réunion du Sous-groupe 2,
le 4 juillet 1967

Le Sous-groupe a examiné l'avant-projet du rapport préparé par le Rapporteur. Les représentants ont parlé à titre personnel car ils n'avaient pas encore reçu d'instructions à ce sujet. A l'exception du Représentant de la France, qui a insisté sur le caractère très personnel de ce rapport, ils ont été d'accord pour estimer que ce document présente, très exactement, l'historique de la situation et ont approuvé l'analyse et les conclusions du Rapporteur, en particulier sa constatation que tous les pays de l'Alliance semblent d'accord pour souhaiter que celle-ci subsiste au delà de 1969. Toutefois, le Sous-groupe a insisté sur la nécessité d'indiquer les moyens d'accroître l'intérêt de la jeunesse à l'égard de l'Alliance.

Le Sous-groupe a convenu de se réunir à nouveau au début de la seconde semaine du mois d'octobre (le 9 ou le 10 octobre) pour étudier le projet de rapport qui lui sera soumis par le Rapporteur.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, un résumé des principales interventions.

P.B.

Ph. de BURLET

1. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS estime que le rapport devrait mentionner les moyens d'accroître l'intérêt de la jeunesse à l'égard de l'Alliance. L'expérience prouve, en effet, qu'en Hollande, par exemple, 50 à 60% de la jeunesse manifeste une indifférence complète vis-à-vis de l'Alliance, ce qui risque de poser un problème ultérieurement. Il conviendrait d'expliquer à la jeunesse que l'Alliance constitue un élément indispensable à la détente, et que, d'autre part, l'existence de deux "blocs" est un facteur favorable à l'équilibre, celui-ci étant plus difficilement réalisable dans un monde fragmenté. Il y a lieu aussi d'insister sur les dangers du nationalisme et sur la valeur de l'idée d'intégration européenne.

2. Le REPRESENTANT du PORTUGAL, évoquant la division un peu artificielle du travail entre les quatre sous-groupes et le parallélisme qui existe entre certains travaux des groupes 2 et 4, rappelle qu'il n'est pas tout-à-fait d'accord sur certaines propositions du Pr. Patijn auquel M. Spaak se réfère à la page 6 du document examiné. C'est manquer de réalisme que de songer à créer de nouveaux organes de consultation car il existe de réelles divergences d'opinions entre alliés quant à la zone extra-européenne, et ce qui importe donc, c'est de renouveler l'esprit de l'Alliance.

3. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS explique que les propositions du Pr. Patijn visent à réaliser ce renouveau des esprits par la création de nouveaux organes de consultation.

4. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI croit qu'en fait, le déplacement géographique de la menace (voir page 4, paragraphe f, troisième alinéa) n'est pas sans influence. Il n'est pas favorable à l'emploi de l'étiquette OTAN en dehors de la zone d'application du Traité. Il estime qu'il convient d'insister auprès de l'opinion sur le rôle catalyseur de l'OTAN à l'égard de la détente.

5. Le REPRESENTANT du DANEMARK souhaite que l'on n'écarte pas aussi complètement dans le rapport la possibilité de réaliser la communauté atlantique. Il souhaiterait voir mentionné, dans le rapport, l'application de l'article 2 du Traité.

6. Le REPRESENTANT de la GRÈCE préférerait que la question de Chypre ne soit pas expressément évoquée (voir page 6, paragraphe h, quatrième alinéa).

7. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE espère que la partie I du rapport (bases idéologiques et unité de l'Alliance) figurera dans le rapport final car elle lui paraît devoir présenter beaucoup d'intérêt pour l'opinion publique allemande. Certaines des propositions de M. Patijn lui semblent pouvoir donner lieu à des controverses, aussi estime-t-il préférable d'améliorer les institutions existantes.

8. Le REPRESENTANT de la FRANCE retient le caractère personnel de ce rapport ; il aurait des difficultés à se rallier

à certains passages si l'approbation officielle du Sous-groupe était nécessaire.

9. Le REPRÉSENTANT des ETATS-UNIS croit que le rapport du sous-groupe devrait traiter de la consultation politique entre les alliés, élément capital, et notamment du principe de la discussion ouverte à tous les membres ("open endness"). La flexibilité de ce genre de discussions le rend particulièrement utile, non seulement dans le domaine politique, mais aussi dans tous les secteurs où peut s'exercer la coopération dans le cadre de l'Alliance, par exemple en matière de technologie.

10. Le REPRÉSENTANT de l'ITALIE estime qu'il conviendrait également d'évoquer l'unité européenne et de tenir compte du fait que la communauté atlantique reste un grand idéal. Il croit que l'étiquette OTAN ne devrait pas être utilisée pour tout ce qui concerne la zone extérieure à l'aire d'application du Traité.

11. Le REPRÉSENTANT de la TURQUIE insiste sur le fait que le principe de la consultation ouverte à tous les membres de l'Alliance ("open endness") devrait, pour être utile, être appliqué avec la plus grande franchise et donner lieu à des consultations auxquelles toutes les parties intéressées se verraient offrir la possibilité de prendre une part active. Il ne voit pas d'objection à ce que le rapport fasse mention de la question de Chypre et, par ailleurs, croit que l'OTAN ne doit ni craindre la publicité, ni faire preuve de timidité quant à l'usage de l'étiquette OTAN.